

Charte de Responsabilité Environnementale et de Bonnes Pratiques d'Achat

1. Assurer une Équité Financière vis-à-vis des Fournisseurs

Nous nous engageons à payer nos fournisseurs conformément à la loi LME, en respectant ses dispositions de manière stricte et transparente. Nous rejetons toute pratique abusive à l'égard des petites et moyennes entreprises, telles que l'imposition de taux d'escompte excessifs ou tout retard volontaire dans le traitement des litiges.

2. Partenariats Stratégiques

Nous encourageons le développement de partenariats stratégiques avec nos fournisseurs, incluant le partage des coûts de qualification, l'homologation finale et le soutien à l'utilisation optimale des dispositifs existants, tout en respectant la gestion des entreprises concernées.

3. Appréciation du Coût Total de l'Achat

Nous évaluons la compétitivité des offres en prenant en compte tous les coûts associés, tels que les coûts de mise au point technique, les coûts en après-vente, ainsi que les risques environnementaux.

4. Intégration des Enjeux Environnementaux

Nous anticipons les enjeux du développement durable en intégrant les impacts environnementaux dans nos décisions d'achat. Nous encourageons nos fournisseurs à assumer leur responsabilité en matière de développement durable.

5. Professionnalisme des Achats

Nous considérons les achats comme une fonction essentielle, reposant sur le professionnalisme de nos acheteurs formés aux techniques du métier. Nous favorisons une mise en concurrence ouverte et transparente.

6. Pilotage Global de la Relation Fournisseurs

Nous assurons un suivi attentif de nos fournisseurs en favorisant une relation client-fournisseur basée sur le respect mutuel. Nous encourageons la résolution des litiges par la négociation et la médiation lorsque nécessaire.

Fait le 25/03/2025, à la Penne sur Huveaune

PÔLE SUD S.A.S
30 Bld Claude Antonetti
13821 La Penne-sur-Huveaune
Tél. 04 96 10 25 70
R.C.S Marseille 410 187 066 - APE 6203 Z
TVA intracommunautaire FR 04 410 187 066